



Chapitre 3 Accords régionaux et bilatéraux de libre-échange et autres initiatives

[Table des matières](#) | [Précédent](#) | [Prochaine](#)

Le chapitre suivant contient :

[Introduction](#), [Négociations récemment conclues](#), [Négociations en cours](#), [Autres initiatives](#)

Négociations récemment conclues

AELE

Le Canada et l'Association européenne de libre-échange (AELE) ont signé un accord de libre-échange le 26 janvier 2008 dans le cadre du Forum économique mondial de Davos, en Suisse. Le projet de loi a obtenu la sanction royale le 29 avril 2009, et l'accord de libre-échange entrera en vigueur le 1er juillet 2009. Les négociations avec l'AELE, dont font partie l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse, avaient été entamées en 1998.

Cet accord avec l'AELE est le premier accord de libre-échange que le Canada a signé avec des pays européens, et il est également le premier accord à avoir été signé en plus de six ans. Il permettra de soutenir nos relations commerciales existantes avec les pays de l'AELE et d'accroître l'accès du Canada à ces importants marchés européens. L'accord de libre-échange fournira également au Canada un point d'entrée dans les chaînes de valeur de l'Union européenne.

Pérou

Le 29 mai 2008, le Canada et le Pérou ont signé un accord de libre-échange, un accord de coopération dans le domaine du travail et un accord sur l'environnement.

Grâce à cet accord de libre-échange, le Canada aura un meilleur accès au marché péruvien des produits et services. De plus, cet accord apportera une plus grande stabilité, une transparence accrue et une meilleure protection des investissements, et il créera un environnement plus réceptif pour les investissements canadiens qui augmentent rapidement au Pérou.

L'accord sur l'environnement inclut des dispositions en matière de protection de l'environnement, de biodiversité et de responsabilité sociale des entreprises. L'accord de coopération dans le domaine du travail contient, quant à lui, des dispositions solides et exécutoires visant à soutenir les droits dans le domaine du travail.

Les trois accords suivent à l'heure actuelle les processus de ratification propres aux deux pays. Au Canada, le projet de loi est actuellement devant le Parlement.

Colombie

Le 21 novembre 2008, le Canada et la Colombie ont signé un accord de libre-échange, un accord de coopération dans le domaine du travail et un accord sur l'environnement.

Date de modification :